

# Délais de paiement : les entreprises nourrissent peu d'espoir dans la loi Hamon

CECILE DESJARDINS | LE 26/11/2014 À 06:30



53 % des entreprises estiment que la dématérialisation des factures aura un effet positif sur la réduction des délais de paiement. - Shutterstock / Timof

La situation reste tendue sur les délais de paiement, selon le dernier baromètre du cabinet Arc. Seules 9 % des entreprises jugent que les amendes prévues par la loi Hamon seront appliquées.

Aucun relâchement sur les délais de paiement, dans une situation économique qui reste morose... Le dernier baromètre du cabinet Arc (1) révèle que 30 % des entreprises ont constaté **une nouvelle détérioration des délais de paiement** de leurs clients. Le délai de retard moyen s'est stabilisé à 10 jours pour les PME (10,4 en 2013) et à 8,2 jours pour les grands comptes (pour 7,3 en 2013), mais le nombre de retards a augmenté, en particulier pour les PME. Ainsi, 63 % des entreprises interrogées enregistrent des retards de 1 à 10 jours en 2014, contre 59 % en 2013.

La gestion du poste clients est sans surprise devenue centrale pour plus de 70 % des entreprises. 38 % des sociétés interrogées ont indiqué avoir besoin de former leurs équipes au sujet du recouvrement de créances, 30 % de les renforcer et 17 % de faire appel à un cabinet extérieur. **Les grands comptes sont comme toujours jugés les plus difficiles** : une entreprise sur deux estime qu'ils respectent moins bien les délais de paiement que les PME. En outre, 68 % des entreprises interrogées pensent que les services commerciaux peuvent être réticents à relancer les clients grands comptes : 88 % par crainte de perdre un marché et 32 % par crainte de voir l'image de leur société se dégrader.

## Solidarité économique

Six ans après la LME, il est clair qu'il n'en reste plus grand chose. Plus de la moitié des entreprises interrogées considèrent que la réglementation n'est pas appliquée. Aujourd'hui, 79 % des entreprises interrogées ne réclament pas de frais de relance (85 % en 2013), 78 % invoquant le risque de détérioration de la relation commerciale. Plus d'une entreprise sur deux ne connaît aucun des dispositifs d'accompagnement mis en place : médiateur du crédit, médiateur inter-entreprises, ou commissaire au redressement productif. Les entreprises ne sont pas plus confiantes sur les mesures récentes, notamment sur la loi de consommation dites « loi Hamon », dont le décret est sorti début octobre, prévoyant des amendes administratives pouvant atteindre 375.000 euros en cas de non-respect des délais de paiement. **Seules 9 % des entreprises pensent en effet que ces amendes seront appliquées** (8 % pour les PME et 13 % pour les grandes entreprises). « En dépit de l'augmentation annoncée du nombre de contrôles de la DGCCRF d'ici 2014, ceux-ci restent trop peu nombreux pour que les entreprises pensent que les amendes pourront être appliquées », souligne Denis

Le Bossé, président du cabinet Arc. L'implication prochaine des commissaires aux comptes suscite, elle, des espoirs mitigés : 70 % des entreprises pensent que les « CAC » transmettront bien les attestations sur délais de paiement, mais elles ne sont que 25 % à penser que cette transmission puisse avoir un effet.

Deux pistes se dégagent toutefois. La technologie, tout d'abord : 53 % des entreprises estiment que **la dématérialisation des factures** aura un effet positif sur la réduction des délais de paiement. Les entreprises se déclarent par ailleurs convaincues de l'intérêt de **la solidarité économique** : 60 % des sociétés interrogées accompagnent leurs clients rencontrant des difficultés à régler leurs factures – en établissant un échéancier sans prise de garantie (40 %) ou avec prise de garantie (14 %), ou en leur proposant un crédit fournisseur (5 %).

(1) Quatrième baromètre Cabinet ARC/ IFOP, réalisé du 06/10/2014 au 17/10/2014 auprès de 501 entreprises (300 de 50 à 249 salariés et 201 de 250 salariés et plus).●

### **Conjoncture : les entreprises encore moins optimistes qu'en 2013**

Après un léger mieux en 2013, les entreprises sont revenues au – faible – niveau de confiance en l'avenir qu'elles affichaient en 2012. Ainsi, seules 6 % des entreprises françaises tablent sur une amélioration de la situation économique de la France dans les six prochains mois – et 63 % sur une stagnation. 31 % jugent même que la situation va se dégrader (35 % chez les grandes entreprises). Comme toujours, les entreprises se montrent un peu plus optimistes sur leur situation propre : 38 % anticipent une croissance de leur activité, 41 % sa stabilité et 21 % son recul. Pour faire face à leurs besoins de **trésorerie, les entreprises se tournent toujours, en priorité, vers leurs banques** – à 28 %, mais c'est moins que l'année dernière où elles étaient 36 %. Un recul particulièrement marqué chez les PME, et qui « peut s'expliquer par le désengagement des banques vis-à-vis de ces entreprises depuis 2008, constaté par 80 % des sondés », souligne Arc. Ensuite, les entreprises sont 27 % à reconnaître un allongement de leurs délais de paiement fournisseurs (contre 29 % en 2013), l'affacturage n'étant utilisé que par 12 % des entreprises (15 % pour les grandes entreprises). Les « nouveaux modes de financement » que sont **le « reverse factoring »** (lien avec papier ad hoc) ou **le « crowdfunding »** suscitent l'intérêt de 23 % des structures.